

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Justice](#)

# L'association Sauvegarde et le procureur de la République d'Agen s'associent pour juger autrement



Olivier Naboulet et Nadine Boissié ont signé une convention de contribution citoyenne. / Photo - Gauthier Hénon



## Justice, Agen

Publié le 10/07/2024 à 07:46

### La Rédaction

**Mardi 9 juillet, le procureur de la République a signé une convention avec l'association Sauvegarde. L'objectif est de proposer des peines alternatives.**

"C'est une alternative aux compositions pénale", entame Olivier Naboulet, procureur de la République au tribunal judiciaire d'Agen. Mardi 9 juillet, conjointement avec l'association Sauvegarde, ils ont signé une convention. " C'est une disposition présente dans le Code pénal. On peut demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes", poursuit le procureur. L'argent servira à l'association Sauvegarde, notamment par la branche de France Victime47. " Cela va nous permettre de déployer du temps pour des juristes et des psychologues", souligne Nadine Boissié, présidente de l'association. Les amendes seront comprises entre 150 et 3 000 €. "On parle ici de dégradations légères, violence sans incapacité ou des vols par exemple", précise Olivier Naboulet. La mise en place de ce dispositif est prévue pour septembre.